



Syndicat mixte intercommunal de collecte
et de Traitement des Ordures Ménagères

SIRET : 256 901 133 00031
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

2024/018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 2024-003

SEANCE DU 20 MARS 2024

Date d'envoi des Convocations : 7 mars 2024
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 19
Nombre de membres représentés : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le sept mars, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélémy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : M SAVOIE donne pouvoir à M OUTREBON
MME MARCILLIERE donne pouvoir à M GILLET
MME BLANC donne pouvoir à M MARTINEZ

Secrétaire : MME ROTHÉA

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA, BÉRAL, Ms GILLET, NOWAK, BESSON, FRANCO, GIORGIO
COPAMO : Mme RIBERON, Ms BREUZIN, COSTE Marc, OUTREBON, BIOT
CCPO : Ms MARTINEZ, ODET, GAT, JOASSARD, VARIGNY, DESCHANEL, COSTE Gérald

Etaient excusés :

CCVG : MME MARCILLIERE
COPAMO : MME BLANC, Ms SAVOIE, FROMONT
CCPO : M BOUKADOUR

Était absent : -

OBJET : INSTALLATION D'UN DELEGUE DU SITOM

Rapporteur : René MARTINEZ

Le rapporteur informe qu'à la suite du décès de M. René WINTRICH, délégué suppléant au SITOM SUD RHONE représentant la CCPO, il convient de procéder à l'installation de son remplaçant,

2024/019

Vu la délibération 2024-13-5.3.6 de La Communauté de Communes des Pays de l'Ozon (CCPO) en date du 04/03/2024 désignant un(e) délégué(e) communautaire suppléant au SITOM en remplacement de Monsieur René WINTRICH,

Vu la désignation par la CCPO de Monsieur Jean-Loup ODET en tant que délégué suppléant du SITOM,

Il est demandé aux délégués d'autoriser l'installation de Monsieur Jean-Loup ODET en tant que délégué suppléant du SITOM SUD RHONE.

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur René MARTINEZ, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

AUTORISE l'installation de Monsieur Jean-Loup ODET en tant que délégué suppléant du SITOM SUD RHONE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,



René MARTINEZ



La Secrétaire de séance



Céline ROTHÉA

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :